Envoyé en préfecture le 05/10/2026
Reçu en préfecture le 05/10/2026
Publié le
ID : 022-212201842-20261005-2026_09_01-DE

EXTRAIT DU REGISTRE DES DÉLIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL DE LA COMMUNE DE PLÉMY

Département des Côtes d'Armor
Arrondissement de SAINT-BRIEUC
Canton de PLAINTEL
Séance du 28 septembre 2026

L'an deux mil vingt-six, le vingt-huit septembre à 19 heures et 5 minutes, le Conseil municipal de la commune de PLÉMY, régulièrement convoqué le-vingt-un septembre deux mil vingt-six, s'est réuni au nombre prescrit par la loi sous la présidence de Michel RICHARD, Maire.

Étaient présents :

BA Christophe
CADIN Laurent
DREZEN-LAURGEAU Marielle
FRANÇAIS Nadège
FRÉVILLE Jean-François
GLATRE Brigitte
HUET Solvec
JAN Sabine
LE MERCIER Pierrick
LEFFONDRÉ Isabelle
LEMPEREUR Stéphanie
OLIVIERO Nathalie
RAULT Thérèse
RAT Cédric
SWIADKIEWICZ Thomas
TARDIVEL Amandine
VUILLAUME Quentin

Absent excusé : HAMELIN Jean-Paul (Donne pouvoir à RICHARD Michel).

Nombre de membres en exercice : 19 **Nombre de membres présents :** 18

Secrétaire de séance : Christophe BA

Arrivée de Quentin VUILLAUME à 19h11

2026-09-01 : DÉCLARATIONS D'INTENTION D'ALIÉNER (DIA)
2.3 DROIT DE PRÉEMPTION URBAIN

Michel RICHARD, Maire, donne lecture à l'assemblée des déclarations d'intention d'aliéner portant sur les biens cadastrés suivants :

- Section B n°199, d'une superficie 157 m², situé 5 Rue de la Chapelle à Saint-Laurent
- Section B n°1070, d'une superficie 1415 m² situé 5 Rue de la Chapelle à Saint-Laurent.
- Section B n°1069, d'une superficie 860 m² situé 4 Rue de Cohorno à Saint-Laurent.
- Section ZM n°12, d'une superficie 1613 m² situé 22 Fleur des Prés

Après en avoir délibéré, le Conseil municipal décide, à l'unanimité :

- de ne pas exercer son droit de préemption sur les biens susnommés.

Fait et délibéré, les jours, mois et ans susdits,
Le Maire, Michel RICHARD



Envoyé en préfecture le 05/10/2026
Reçu en préfecture le 05/10/2026
Publié le
ID : 022-212201842-20261005-2026_09_01-DE

Certifié exécutoire par le Maire
compte tenu de la réception
en Préfecture le 5 octobre 2026
et de la publication le 5 octobre 2026
Le Maire, Michel RICHARD

